

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUE DE PRESSE

Diffusion immédiate

28 mai 1998

Menaces sans fondements

L'INDUSTRIE ESSAIE D'INTIMIDER LE GOUVERNEMENT AVEC DES MENACES ET DES ARGUMENTS TROMPEURS

Québec – La *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac* dénonce vivement les tactiques d'intimidation employées aujourd'hui par l'industrie du tabac, lors de sa comparution devant la commission parlementaire étudiant le projet de loi 444.

Menace de déménagement pour protéger la manipulation de la nicotine

Il est fort instructif de constater que l'article du projet de loi qui semble le plus déranger l'industrie concerne la possibilité d'un contrôle gouvernemental sur la composition et la fabrication des produits du tabac. Yves Lessard, vice-président exploitation d'Impérial Tobacco, a clairement menacé les députés de transférer l'usine de sa compagnie à l'extérieur du Québec, si jamais l'article 29 est adopté.

Selon Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition : « Pour l'industrie, l'essentiel est de garder un contrôle exclusif et secret sur les caractéristiques pharmacologiques des cigarettes. L'industrie a récemment été forcée d'admettre qu'elle a expérimenté des additifs, comme l'ammoniac, qui augmentent l'effet de la nicotine. Ces manipulations, contrairement à ce que prétend l'industrie, n'ont rien à voir avec le goût des cigarettes qui n'est aucunement influencé par la teneur en nicotine.

« De plus, la menace de déménager à cause d'un pouvoir réglementaire sur le produit est complètement absurde : ce même pouvoir existe au fédéral depuis près de deux ans ! Pourquoi n'ont-ils pas déjà quitté le Canada ?

« Et même s'ils décidaient de déménager, les produits vendus sur le marché québécois devraient toujours se conformer aux normes que fixera éventuellement le gouvernement.

« En somme, l'industrie réclame à nos députés le droit inconditionnel de continuer à empoisonner la population québécoise, faute de quoi elle fermera une usine. C'est une menace risible et scandaleuse – et rien d'autre. »

« Groupe de travail conjoint » : une manœuvre dans le but de bloquer l'adoption

L'industrie se dit « en faveur d'une loi », mais tente de faire retarder son adoption à l'aide d'un nouveau processus de consultation, un groupe de travail composé de représentants de l'industrie et de fonctionnaires pour « réviser » les modalités de la loi. (À noter : aucune mention n'a été faite des groupes voués à la santé publique).

« Cette industrie est responsable du décès de 12 000 Québécois chaque année mais réclame soudainement le statut de partenaire privilégié dans l'élaboration d'une loi pour la santé publique qui, si elle était efficace, diminuerait leur chiffre d'affaires. C'est comme si les grands pollueurs revendiquaient le droit de fixer les normes environnementales, ou si l'industrie de l'armement rédigeait un accord de paix. »

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac est la deuxième plus grande coalition antitabac au monde (après celle du Brésil). Elle comporte 671 organismes québécois membres, dont environ 250 municipalités, 70 CLSC, 55 hôpitaux ou centres hospitaliers, 50 commissions scolaires ou comités de parents, et une cinquantaine d'organismes provinciaux, dont la Conférence des Régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec, le Conseil des directeurs de santé publique, l'Association des cardiologues du Québec et l'Association des pédiatres du Québec.

- 30 -

Contact pour des entrevues : Louis Gauvin (à Québec), téléavertisseur : (514) 361-7046

Autres renseignements : Nicole Yip-Hoi, (514) 598-5533

